

# Le pays plus divisé que jamais

**Nouveau succès pour les grèves tournantes hier. Les syndicats menacent de poursuivre les actions après le 15 décembre.**

**L**undi soir, les syndicats se félicitaient de la mobilisation dans les différents secteurs d'activité pour ce second jour de grèves tournantes qui ont touché les provinces de Liège, Namur, Flandre-Orientale et Flandre-Occidentale.

Le secteur des transports était largement atteint en matinée, af-

fectant le trafic autoroutier par la même occasion. Sur le réseau ferroviaire, seuls 48 % des trains ont circulé entre 6 et 9 heures, et 445 trains ont été supprimés totalement ou en partie. Comme lors de la première journée de grève tournante, les grévistes ont largement recouru aux piquets de grève.

De toute évidence, chacun campe plus que jamais sur ses positions, et toute reprise du dialogue social semble impossible à court terme. Les syndicats ont d'ailleurs répété que, faute de virage du gouvernement dans sa politique, les actions se poursuivront au-delà de la grève générale du 15 décembre prochain. ■

## Syndicats et gouvernement bloc contre bloc

- Nouveau succès pour la grève tournante, lundi.
- Les syndicats multiplient les piquets.
- Ils menacent de poursuivre les actions après le 15 décembre.

**C**ela devient presque une habitude. Ce lundi, les provinces de Liège, Namur et les deux Flandres ont connu des mouvements de grève très bien suivis, qui ont occasionné d'importantes perturbations. A nouveau, pas de différences de mobilisation entre le Nord et le Sud. Les grévistes ont massivement recouru aux piquets de grève, dans les zonings et devant les entreprises. A Namur, des piquets ont même empêché des clients de se rendre dans les magasins où le personnel était pourtant bel et bien au travail, une pratique illégale selon certains juristes (lire ci-dessous). Les grévistes ont aussi incité des travailleurs de la construction à déposer les outils.

Ce nouveau mouvement n'a pas

semblé permettre une réouverture du dialogue social. Les positions des syndicats et des patrons semblaient plus opposées que jamais. « *Le mouvement ne s'essouffera pas*, indique Marc Goblet, le secrétaire général de la FGTB. *Le gouvernement n'a pas envie d'entamer la concertation. Les ministres fédéraux répètent que le mot concertation est écrit 117 fois dans leur déclaration de politique générale. On leur demande de respecter une seule fois la concertation sociale.* »

Pas davantage d'optimisme côté CSC. « *Le 6 novembre dernier, le gouvernement fédéral s'est engagé à renouer la confiance. Nous attendons toujours un changement d'attitude* », a dit Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC. La responsable du syndicat chrétien a fustigé l'« arrogance » des patrons. « *Le gouvernement vous a déjà mis quatre milliards d'euros sur la table, sans qu'aucune garantie d'emploi ne soit offerte* », regrette-t-elle.

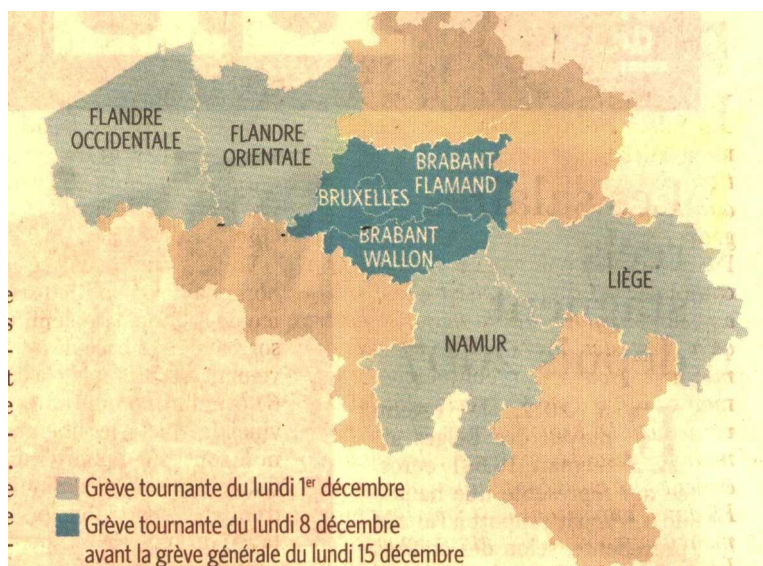
Marie-Hélène Ska annonce que les différentes instances syndicales se réuniront dès le lende-

main de la grève générale planifiée le 15 décembre pour décider des éventuelles suites à donner au mouvement.

De son côté, Jacqueline Galant, qui s'exprimait pour le MR, a estimé que tant que les syndicats étaient dans la rue, aucune concertation ne serait possible. Elle n'accepte pas le reproche qui consiste à dire que le gouvernement n'est pas prêt à faire de concessions. « *Si on ne vient pas à la table, comment peut-on dire que le gouvernement ne fait pas de concession ?* »

En coulisses, le ministre de l'Emploi, Kris Peeters, tente toujours de réunir patrons et syndicats et leur permettre d'engranger de petits accords sur des thèmes non stratégiques. Mais manifestement, les temps ne sont pas encore mûrs pour une concertation sur les mesures du gouvernement. Les grèves tournantes de lundi prochain (Bruxelles et Brabant wallon), tout comme la grève du 15 décembre auront donc lieu, sauf miracle. ■

**BERNARD DEMONTY  
FRÉDÉRIC DELEPIERRE**

**L'EXPERT****« Les piquets de grève sont illégaux »**

Depuis le début des grèves tournantes, les syndicats organisent des piquets de grève dans les principaux zonings industriels, et empêchent des travailleurs de se rendre au travail. Une pratique illégale, estime Viviane Vannes, professeur de droit du travail à l'Université libre de Bruxelles et avocate. « Il n'y a pas de loi en la matière, mais la Cour de cassation a balisé cette pratique. Ainsi, pour qu'un piquet soit compatible avec le droit de grève, il faut qu'il ne soit pas de nature à empêcher ceux qui le veulent de se rendre au travail, les syndicalistes ne peuvent pas bloquer totalement l'entreprise, ils ne peuvent porter atteinte à la sécurité de l'entreprise et ne peuvent commettre de vols et de dégradations. » Empêcher les clients d'accéder à un commerce est

également illégal, estime la juriste.

Mais de l'illégalité à la sanction, il y a un pas. « Jusqu'en 1921, le fait d'organiser un piquet de grève était puni par la loi pénale et était passible de peines de prison. En droit français c'est d'ailleurs toujours une infraction pénale. » Aujourd'hui, les seules procédures qui peuvent être envisagées sont civiles. Il peut s'agir d'une demande d'intervention de la justice en référé pour faire lever le piquet. « L'employeur peut aussi licencier pour faute grave les salariés de son entreprise qui organiseraient un piquet illégal », ajoute Viviane Vannes. La juriste a également des doutes sur la légalité de la grève elle-même. « Elle doit être dirigée par des salariés contre leur entreprise. Ici, elle est dirigée contre des entreprises qui n'ont pas pris les décisions contestées, qui sont celles du gouvernement. »

B.DY

## polémique Les bleus déchaînés face à une grève « politique »

La grève est-elle politique ? « Oui. » Elle est dirigée contre le gouvernement Michel, « et en ce sens, elle est politique, comme elles le sont toutes cependant, car les grèves visent toujours un gouvernement en fin de compte », recadre Dave Sinardet, politologue à la VUB. Qui complète : « La grève vise-t-elle à nuire aux partis composant la majorité plutôt qu'à contester les mesures socioéconomiques ? Non. » Le politologue argumente : « Il y a eu des grèves sous le gouvernement Di Rupo, même si elles étaient moins puissantes, parce que les mesures étaient d'un autre ordre, aussi parce que le PS dans l'opposition, cela contribue forcément à la mobilisation. Rappelons encore les forts mouvements sociaux en 2005 contre le "Pacte des générations", sous la "Violette" libérale-socialiste de Verhofstadt. Ajoutez la dureté de la CSC fla-

mande vis-à-vis d'un gouvernement comprenant le CDESV, proche d'elle en principe. »

Voilà pour l'analyse circonstanciée, hors chaudron politico-social. Car dans le feu de l'action, la polémique fait rage désormais. On a basculé à cet égard : relativement discrets après la manifestation du 6 novembre comme après les actions provinciales du 24, les libéraux-réformateurs ne le sont plus aujourd'hui. Pressentant le danger (un mouvement social qui risque d'enfler, et mettre en péril à terme le locataire du « Seize »), peut-être aussi, a contrario, l'hostilité que les perturbations pourraient générer dans l'opinion publique (qui peut, elle, servir le locataire du « Seize »), ils volent au secours de leur mentor et contre-attaquent : Jacqueline Galant lundi sur « Matin Première »

(RTBF) a ouvert le feu, et Richard Miller (ci-dessous) canonne maintenant : « M. Goblet est au service du PS, et la grève est antidémocratique ! »... Pas moins.

Tout à leur opposition, franco et frontale, au « gouvernement des droites », dit aussi « gouvernement MR/N-VA », les socialistes, eux, adhèrent autant qu'ils peuvent au mouvement social – aussi via l'« Action commune » parti-syndicat-mutuelle – en prenant soin de démentir toute tentative d'« instrumentaliser » la cause du peuple qui gronde : « Il ne faut pas croire que les citoyens sont naïfs et que certains les instrumentalisent ! », nous dit Elio Di Rupo. Ils sont au contraire très conscients que la plupart des efforts demandés par le gouvernement MR/N-VA ne visent pas à ramener le budget à l'équilibre, mais à financer entreprises, capital et actionnaires. Rien que le saut d'index,

*c'est un transfert de plus de 2 milliards d'euros des travailleurs vers les employeurs, qui peuvent en faire ce qu'ils veulent ! Le gouvernement MR/N-VA prévoit d'ailleurs dans son budget que les bénéfices des entreprises vont augmenter grâce au saut d'index... Normal que les ci-*

*toyens se mobilisent massivement pour demander plus de justice. »*

Reste le PTB. Qui revendiquait lundi « une présence militante dans 180 piquets de grève dans la province de Liège », et qui ne voit pas le problème : « Oui, la grève est politique, soutient Raoul Hedebouw, et il

*n'y a rien de nouveau, on est dans le droit fil des grèves pour les 8 heures, pour les congés payés, contre la loi unique, contre Martens-Gol... C'est toujours la même histoire. » Et Charles Michel, croit-il, « n'a pas encore vu le début de la fin »... ■*

DAVID COPPI

## INTERVIEW

### Miller : « C'est une grève anti-démocratique ! »

Administrateur délégué du centre Jean Gol (le centre d'études du MR), député fédéral, Richard Miller ne mâche pas ses mots. La grève est-elle politique ? Très affirmatif...

**En quoi donc cette grève serait-elle « politique » ?**

*La grève n'est pas un instrument mineur du combat social et faire grève, c'est prendre une responsabilité importante par rapport à l'ensemble de la société... Or, ici, que voit-on ? M. Goblet qui met son syndicat, la FGTB, fer de lance du mouvement, au service du PS. Ils ont d'ailleurs organisé tout cela ensemble.*

### Mais Thierry Bodson a critiqué le gouvernement wallon, dirigé par Paul Magnette...

*Je salue l'honnêteté intellectuelle de M. Bodson, mais cela montre surtout une réalité sociale catastrophique en Wallonie, laquelle est incluse, en quelque sorte, dans la protestation organisée par M. Goblet contre le gouvernement fédéral - ce qui masque la responsabilité des politiques initiées en Wallonie.*

**Bref, selon vous, c'est une grève politique, point final.**

*Non : une grève politique et antidémocratique ! Car elle a pour but de déstabiliser le gouvernement Michel et, avec lui, l'Etat.*

**La CGSLB, syndicat libéral, est dans la rue elle aussi...**

*Ils se sont fourvoyés. Ce combat n'est pas le leur, l'agenda de M. Goblet n'est pas le leur : le président de la FGTB fait cette grève afin que les mesures gouvernementales échouent, il veut empêcher qu'elles produisent leurs effets.*

**La politique du pire ! Peut-on croire cela ?**  
*Croyez-moi, oui.*

D. CI

## rail La SNCB va « droit dans le mur » selon la ministre

Depuis des mois, les leaders syndicaux du rail répètent à Jo Cornu, le patron de la SNCB, que comparer la situation de la SNCB avec un possible scénario « à la Sabena » les insupporte. Lundi matin, à la RTBF, commentant les premières heures de la grève tournante et du nouveau succès de blocage de la SNCB, la ministre de la Mobilité, Jacqueline Galant, a repris à son tour la comparaison sabénienne. Pas de quoi calmer les ardeurs syndicales ferroviaires alors que le dialogue social sur le rail est officiellement (inter)rompu. Outre une certitude que la SNCB « va droit dans le mur » si on ne change pas les choses, la ministre confirme la découverte de choses étonnantes à la SNCB, sans préciser autre chose que la gestion des restaurants d'entreprise ou un saupoudrage visiblement usuel.

Finalement, elle confirme l'analyse que Jo Cornu évoque depuis des mois : une dette ferroviaire qui augmente de 200 à 250 millions chaque année depuis 2005 (plus de 4 milliards cumulés début 2014), une libéralisation du transport national programmée par l'Europe pour 2019 avec

une éventuelle privatisation comme porte de sauvetage. Quasi un an après sa réforme (le groupe SNCB est passé de trois à deux entités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014), le mur vers lequel filerait la SNCB serait-il si proche ?

**La dette.** La dette ferroviaire en Belgique est énorme, ce n'est pas neuf. C'était déjà l'argument principal de la réforme du chemin de fer de 2005. Le trou de plus de 4 milliards de 2014 provient toujours majoritairement (environ 2 milliards) de l'héritage de la gestion catastrophique du dossier ABX (développement d'un réseau de transport par camion via une politique hasardeuse de rachats de sociétés), de réductions imposées par les différents gouvernements (par exemple pour couvrir certaines dépenses ou achats de nouveau matériel roulant en fonds propres plutôt que de compter sur les subsides promis) et, ces dernières années, du déficit cumulé de la filiale « marchandises » (Logistics, autrefois B-Cargo). Au-delà du caractère historique de la dette, il faut néanmoins souligner que la SNCB est une entreprise soumise à des règles, notamment celle qui

veut qu'une entreprise cumulant des dettes pour plus de la moitié de son capital social puisse théoriquement être déclarée en faillite.

**Privatisation.** L'Europe a décidé de poursuivre la libéralisation du rail, persuadée que c'est par manque de concurrence nationale que le rail ne capte pas la part de marché qui devrait lui revenir dans les modes de transport. Après le transport des marchandises et le transport international des passagers, la dernière étape de cette libéralisation vise le trafic national des voyageurs. Mais suite aux pressions de gros joueurs (France et Allemagne), les pays décideront de leur propre calendrier d'application. En 2019, ils pourront attribuer une dernière fois le marché à l'opérateur national de référence pour un maximum de dix ans.

**Timing.** Un tableau catastrophiste de la situation de la SNCB n'arrive pas par hasard. Curieusement, ministre et direction de la SNCB s'y retrouvent comme alliés objectifs alors qu'ils devraient théoriquement s'opposer puisqu'on se situe en pleine confection du contrat de gestion qui doit

préciser pour les 5 ans à venir les missions et les financements. Direction et ministre semblent d'accord sur le principe de la réduction des moyens mis à disposition (3 milliards sur 17 milliards de dotations en 5 ans).

La théorie selon laquelle la SNCB irait

droit dans le mur est donc le produit d'une analyse réelle mais relative, dont il est inutile de déterminer « la faute à qui ? » avant de convenir « qu'il faut faire quelque chose » : 4 milliards de dette, ce sont 300 millions d'intérêts à rembourser chaque année. ■

ÉRIC RENETTE

## DÉTAIL

### Comment s'organise une grève tournante à la SNCB

Selon Infrabel (gestion du réseau), 48 % des trains ont circulé sur les 20 principales lignes du pays durant l'heure de pointe matinale. L'organisation par province des actions de grèves ne simplifie ni la tâche de la SNCB, ni la compréhension des navetteurs, ni l'organisation des grèves. Le chemin de fer belge est organisé en étoile autour de Bruxelles. Les actions touchant les dépôts localisés dans les provinces en grève, ce sont les travailleurs et le matériel roulant de Liège, Namur, etc., qui n'ont donc pas pris le départ lundi matin. Petit pays aidant, les mêmes couvrent donc aussi d'autres parties du pays au cours d'une même journée, avec des relèves du personnel en cours de journée et retour d'une grande majorité du matériel roulant, fin de journée, à la case départ. Dans ces circonstances, prévoir où se situera la locomotive qui doit assurer Anvers-Charleroi mardi à l'aube relève parfois de l'exploit...

É.R.